



**Le Haillan
CCAS**

CCAS du Haillan

Département de la Gironde

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 JUIN 2024

**D2024_06_11 RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE DU CCAS SUR
DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – COMMUNICATION**

Rapporteur : Philippe ROUZÉ

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le mardi 4 juin à 17h00, le Conseil d'Administration s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUZE, Vice-Président. Les convocations individuelles et ordres du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux membres du Conseil d'Administration, le 22 mai 2024.

Nombre d'administrateurs en exercice : 11

Nombre d'administrateurs absents : 4

Date de la convocation : 22/05/2024

PRESENTS :

Monsieur Philippe ROUZE, Madame Marie-Pierre MAILLET, Monsieur Patrick JULIENNE, Monsieur Régis LAINEAU, Monsieur Michel MONTAGNON, Madame Nathalie CHAMBON, Madame Evelyne RIBAN

EXCUSES :

Madame Andréa KISS, Madame Aurélie DUFRAIX, Madame Charlotte MILAMAND, Madame Christiane REALLE

Le rapporteur expose :

Aux termes des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration peut déléguer à son président ou à son vice-président un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat.

Le Code précise que le Président du Conseil d'Administration doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations. Par délibération n°10/2020 du 7 juillet 2020, le Conseil d'Administration a ainsi délégué ses compétences à Madame La Maire pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil Municipal, Madame La Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

- **Décision du CCAS n°DEC2023_12_01 : signature d'un marché de services d'assurance pour le CCAS de la ville du Haillan – LOT 1**
- **Décision du CCAS n°DEC2023_12_02 : signature d'un marché de services d'assurance pour le CCAS de la ville du Haillan – LOT 2**
- **Décision du CCAS n°DEC2023_12_03 : signature d'un marché de services d'assurance pour le CCAS de la ville du Haillan – LOT 3**
- **Décision du CCAS n°DEC2023_12_04 : signature d'un marché de services d'assurance pour le CCAS de la ville du Haillan – LOT 4**
- **Décision du CCAS n°DEC2024_04_01 : Renouvellement et abondement 2024 au Fonds de solidarité Logement**
- **Arrêté N°A2024_04_01 : Clôture d'une régie d'avances auprès du CCAS pour la gestion des chèques multi-services**

Le Conseil d'Administration prend acte.



**Fait au Haillan, le
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,**

Andréa KISS